

Interpellation de Monsieur Yves Bassambi au Collège du Bourgmestre et des Echevins concernant « l'évaluation de la distribution des chèques "Je consomme local et solidaire à Saint-Josse" » au Conseil communal du 17 mai 2023

Il n'existe pas d'autre voie vers la solidarité humaine que la recherche et le respect de la dignité individuelle (Pierre Lecomte du Noüy).

En effet, la commune de Saint-Josse-ten-Noode s'est mobilisée pour aider les familles à surmonter la crise énergétique et offre 5 bons d'une valeur totale de 25€ par adulte et 2 bons d'une valeur totale de 10 € par enfant, pour faire ses courses auprès des commerçants locaux participants !

Ainsi, la mesure cible les classes sociales les moins avantagées.

A titre de précision, l'opération a débuté le 24 avril 2023 et s'est achevée, hier le 16 mai 2023

Dès lors, je voudrais vous poser les questions suivantes :

- Quelle évaluation tirez-vous de la distribution des chèques consommation à la population et du soutien des commerçants? Pourriez-vous également nous donner un aperçu détaillé en termes de fréquentations, d'impact réel sur nos habitants ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Sujet : Indiana Ten Noode à la recherche de l'information perdue



Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Echevins, mesdames et messieurs les Conseillers communaux,

Il y a quelques mois, je vous interrogeais quant aux moyens de médiation mis au service de la communauté par la commune. Aujourd'hui, je voudrais revenir sur la thématique de l'information aux citoyens et habitants en me penchant sur l'état du site internet communal. Et le moins que l'on puisse dire est que celui-ci connaît quelques soucis...

En effet, trouver une info peut relever de l'expédition en terre inconnue et du parcours du combattant, sans certitude aucune de trouver le trésor tant convoité : à Saint Josse, Indiana Jones ne trouvera pas l'Arche Perdue en s'aidant du site web communal !

C'est en essayant d'accéder à la liste des médecins actifs sur la commune que j'ai pu identifier l'existence de diverses défaillances du site internet ten-noodois. Avec l'aide d'un collègue, j'ai donc procédé à un examen approfondi du site, lequel a révélé un certain nombre de problèmes.

Des dizaines de liens morts, de nombreuses pages comprenant des erreurs techniques, des formulaires indisponibles et ce, tant vers des sites externes (associations, etc...) qu'internes (pages du site communal). Vous voulez obtenir une carte de riverain ? Réserver un espace pour un déménagement, une livraison ? Trouver où vous faire soigner ou l'adresse d'un vétérinaire ? Vous préparer à l'été et à ses canicules ? A chaque fois, vous trouverez un message d'erreur, un document qui ne peut être téléchargé, une information périmée...

Et cela est vrai tant en français qu'en néerlandais. Et je ne parle pas de l'anglais. Même chose pour la vente des biens communaux, la consultation d'arrêtés de police ou d'archives du conseil communal ou encore pour les démarches requises de nos commerçants pour la demande de placement de terrasses ou de marchandises sur un parking. Je ne parlerais pas des erreurs identifiées sur les pages relatives à la prévention et à la lutte contre les incivilités...

Non seulement c'est un problème car l'information n'est pas accessible mais en outre ce sont des services à la population qui ne peuvent être rendus si les formulaires ne sont pas disponibles. Et ne parlons pas des principes de transparence, d'accessibilité et d'égalité entre citoyens qui sont violés par cette situation.

Je joins à la présente interpellation un fichier issu de l'exploration automatisée menée sur le site communal afin de permettre à la commune de commencer à corriger les problèmes les plus urgents. Je n'ai pu finir à temps pour le dépôt de cette interpellation le scan en profondeur du site en raison des limites configurées sur notre outil d'analyse afin de ne pas

Pascal Lemaire, Conseiller Communal

nuire aux performances du site et à l'accessibilité pour les citoyens, aussi le résultat que je vais vous communiquer n'est-il que partiel mais je communiquerai dès que j'en disposerai le résultat complet du scan à l'échevin en charge de l'informatique.

Mon but n'est pas de simplement déplorer la situation et de pointer des erreurs mais de demander que soit fait le nécessaire pour que les informations de base essentielles à tous soient accessibles le plus rapidement possible dans un délai raisonnable. En conséquence, mes questions seront :

- Qui maintient le site communal ? Sur le plan de l'information et sur le plan technique ?
- Si des externes sont impliqués dans la maintenance du site communal, des contrats adéquats ont-ils été passés pour assurer cette maintenance sur le long terme ? Les moyens nécessaires sont-ils mis pour garantir la pérennité et l'efficacité de cet important outil communal ?
- Dans quelle mesure chaque échevin et ses équipes sont-ils impliqués dans la nécessaire maintenance, sur le plan du contenu, du site ?
- Quelles mesures structurelles sont envisagées pour améliorer la qualité du site web communal ?

En vous remerciant d'avance,

Pascal Lemaire

Sujet : La déchetterie communale à l'heure de la réforme de la collecte des ordures



Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Echevins, mesdames et messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons eu l'opportunité, lors des derniers conseils communaux, d'entendre le bourgmestre répondre aux questions posées par notre collègue M. Bassambi quant aux modifications apportées par la région aux collectes de déchets. S'il est tout à fait le droit de monsieur le bourgmestre d'exposer son opinion sur le sujet, il est néanmoins de notre devoir de conseillers communaux de veiller à la bonne gestion des services communaux et au respect de la loi, quelque puisse être notre opinion par ailleurs. Nous nous y sommes engagés sur notre honneur à l'occasion de notre prestation de serment.

Or je constate à la lecture des décisions du Collège qu'aucune mesure ne semble avoir été prise pour adapter la déchetterie communale aux nouvelles règles entrant en vigueur ce quinze mai. Ou à tout le moins qu'aucune dépense ne semble avoir été engagée en vue d'assurer la conformité de la déchetterie avec les mesures régionales.

Evidemment le fonctionnement en douzièmes provisoires de la commune ajoute probablement une certaine complexité à des dossiers tels que celui-ci, néanmoins il nous faut veiller à respecter les règles, sous peine de perdre toute légitimité morale à sanctionner les citoyens qui ne gèreraient pas leurs déchets de la manière prescrite par les règles édictées.

En conséquence mes questions seront :

- Quelles adaptations au fonctionnement ou à l'équipement de la déchetterie communale ont été rendus nécessaires par la réforme de la collecte des déchets ?
- Ces adaptations ont-elle eu lieu en temps et heure pour permettre un fonctionnement optimal dès le premier jour d'entrée en vigueur des nouvelles règles ?
- Quels moyens financiers ont été mobilisés pour réaliser les éventuelles adaptations rendues nécessaires par la réforme ? Par quel mécanisme ces moyens ont-ils été attribués, ou autrement dit sur quelle ligne budgétaire approuvée par quelle autorité ?

En vous remerciant d'avance,

Pascal Lemaire

Pauline Warnotte
Conseillère communale

Conseil communal du 17 mai 2023



Transparence à Saint-Josse : la partie de cache-cache continue !

Lors du Conseil communal précédent, je soulignais que la Nouvelle Loi Communale était un document passionnant et soulevais plusieurs problématiques liées à son respect par les autorités communales tennodoises. Ainsi, lors du Conseil du mois d'avril, je me demandais si le système de contrôle interne qui doit être mis en place, notamment, pour lutter contre la fraude, jouait à cache-cache. La réponse qui m'a été donnée était plus simple, mais plus terrible : ce système de contrôle interne n'existe tout simplement pas !

Lors du dernier Conseil, j'ai également soulevé le fait que le droit des conseillers communaux d'avoir accès aux documents et pièces de l'administration, prévu dans la Nouvelle Loi Communale, n'était pas respecté. Ceci faisait suite à l'absence de réponse à mes demandes de consultation de documents.

Deux mois et demi après ma demande initiale, une interpellation au Conseil communal, un rappel à l'ordre adressé à la Commune par la Tutelle et une promesse de la part de M. le Bourgmestre plus tard, je n'ai toujours rien reçu.

La Commune est sur cet aspect – et sur bien d'autres – en délicatesse avec les obligations de transparence qui lui sont imposées par la loi.

Il y a quelques semaines par exemple, j'ai signalé l'absence de la liste des membres des Cabinets des Collèges des Bourgmestres et Echevins sur le site internet de la commune, contrairement à ce que prévoit l'article 6, §§2 et 3 des Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises. A la suite de cette demande, cette liste a été publiée. Cependant, alors que les « fonctions » doivent également être mentionnées, seule la qualité de « collaborateur » ou « collaboratrice » apparaît pour ce qui concerne six des sept membres du Cabinet de M. le Bourgmestre.

Mme/ Mevr. TANAZEFTI Monjia – Cheffe de Cabinet/Chef van het kabinet

Mme/Mevr. BULDUK Gurbet – Collaboratrice/Medewerker

M./Dhr. COPUSE Thierry – Collaborateur/Medewerker

Mme/Mevr. DAVION Valérie – Collaboratrice/Medewerker

Mme/Mevr. DELEU Murielle – Collaboratrice/Medewerker

M./Dhr. GOREN Hasan – Collaborateur/Medewerker

M./Dhr. GUCLU Apdil – Collaborateur/Medewerker

On aimerait en savoir plus sur leurs fonctions exactes...

Pour en revenir à la Nouvelle Loi Communale – qui est décidément un document passionnant – celle-ci contient également de nombreuses dispositions intéressantes relatives à la transparence. Et de manière assez systématique, la Commune de Saint-Josse choisit de les ignorer.

Ainsi, les articles 84bis et 84ter de la Nouvelle Loi Communale prévoient la publication sur le site internet communal non seulement du texte des questions écrites et orales et des interpellations, mais également des réponses qui y sont apportées. Or, ce n'est pas le cas. Seules les interpellations sont publiées, ce qui prive donc le public des réponses qui y sont apportées (par exemple, si on se réfère à mon interpellation lors du Conseil du mois d'avril 2023, le texte de la réponse aurait permis de lire qu'il n'existe pas de système de contrôle interne à Saint-Josse-ten-Noode).

Parmi les autres documents devant être publiés se trouvent les comptes communaux. Je n'en ai trouvé aucun – mais peut-être est-ce lié à un problème de structure du site ou du moteur de recherche ?

Saisissez vos mots-clés

RECHERCHER

Recherche avancée

Seulement du ou des types

- Actualités
- Agenda
- Article

RECHERCHE AVANCÉE

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

1 - 2 DE 2 RÉSULTATS.

ACTUALITÉS

POPULATION

QUARTIERS

MIGRATION WIFI.BRUSSELS

05.11.2019

En 2016, le réseau wifi régional gratuit (alors Urbizone) comptait moins de 100.000 comptes utilisateurs. A ce jour, nous dénombrons près de 2.000.000 de comptes. Ceci témoigne de l'attrait de ce service régional et c'est un indéniable succès. Nous vous l'avions annoncé, la plateforme qui...

[LIRE LA SUITE](#)

ACTUALITÉS

COMMUNAL

FINANCES

UN BUDGET COMMUNAL 2015 EN BONI

05.07.2016

Les comptes 2015 de la commune de Saint-Josse approuvés par le Conseil communal, ce 04 juillet 2016, affichent un boni de 1,125 million d'euros alors que le budget prévoyait initialement un déficit de plus de 2 millions. A l'exercice cumulé, la commune dispose d'un bas de laine de 5,1 millions d'...

[LIRE LA SUITE](#)

FINANCES COMMUNALES



Budget communal

Le budget communal prévoit l'ensemble des recettes et des dépenses qu'une commune va effectuer durant une année civile complète, du 1er janvier au 31 décembre.

Compte communal

Ces documents sont élaborés par le Directeur financier et contiennent la constatation, à posteriori, de toutes les dépenses et de toutes les recettes de l'exercice écoulé. Concrètement, si le budget est une estimation, le compte représente donc quant à lui la réalité comptable de l'administration communale.

Egalement soumis à l'approbation du Conseil, le compte constitue ainsi une sorte de photographie de la situation financière réelle de la commune, de son évolution (concrétisation ou non des projets retenus dans le budget, avancée des dossiers,...) et éventuellement des perspectives pour le futur.

CONTACTS

Entre autres documents devant se trouver sur le site internet de la commune et sur lesquels je n'ai pas pu mettre la souris, il y a :

- le plan triennal

Saisissez vos mots-clés

RECHERCHER

VOTRE RECHERCHE N'A DONNÉ AUCUN RÉSULTAT

expressions pour rechercher chaque mot séparément. *garage à vélo* retournera souvent plus de résultat que "*garage à vélo*".

Envisagez d'élargir votre recherche avec *OR*. *garage OR vélo* retournera souvent plus de résultat que *garage à vélo*.

Vérifiez que l'orthographe est correcte.
Supprimez les guillemets autour des

- le plan d'affectation du sol

Saisissez vos mots-clés

RECHERCHER

VOTRE RECHERCHE N'A DONNÉ AUCUN RÉSULTAT

expressions pour rechercher chaque mot séparément. *garage à vélo* retournera souvent plus de résultat que "*garage à vélo*".

Envisagez d'élargir votre recherche avec *OR*. *garage OR vélo* retournera souvent plus de résultat que *garage à vélo*.

Vérifiez que l'orthographe est correcte.
Supprimez les guillemets autour des

- le ou les plans de développement

URBANISME & ENVIRONNEMENT

PLANS, RÈGLEMENTS & FORMULAIRES

- Règlement communal
- Palette de couleurs
- Divers
- Primes communales
- Dernières actualités liées

ENQUÊTES PUBLIQUES

COMMISSION DE CONCERTATION

PERMIS D'URBANISME

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

PERMIS DÉLIVRÉS & REFUSÉS

RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

INFRACTIONS, SÉCURITÉ & SALUBRITÉ

GUICHET PRIMES

PROJETS URBAINS

ESPACES VERTS

→ Retrouver les comités de quartier

PLANS, RÈGLEMENTS & FORMULAIRES

 PARTAGER  TWEETER

RÈGLEMENT COMMUNAL



Règlement communal d'urbanisme

PDF - 91.22 KO



Embellissement de façades : palettes de couleurs autorisées

PDF - 803.05 KO

DIVERS



Arrêté royal du 31 août 2005 relatif à l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur

PDF - 36.24 KO



Statistique des permis de bâtir 1 - bâtiments destinés à l'habitation

PDF - 123.37 KO



Statistique des permis de bâtir 2 - bâtiments non destinés à l'habitation

PDF - 115.98 KO



Echafaudage, aide-mémoire

PDF - 86.62 KO

Enfin, pour rejoindre ce qu'a évoqué mon collègue M. Pascal Lemaire, les documents qui ne sont pas absents sont parfois extrêmement difficiles à trouver. C'est le cas du règlement relatif aux interpellations citoyennes. Je suis intervenue à plusieurs reprises à ce sujet. Comme vous le savez, ce règlement communal, daté de 2007, a été adopté à l'initiative d'Ecolo-Groen en vue de permettre aux citoyen.ne.s d'interpeller directement les autorités communales lors du Conseil. Or, il n'apparaît pas dans les recherches par mots clés.

Saisissez vos mots-clés

RECHERCHER

VOTRE RECHERCHE N'A DONNÉ AUCUN RÉSULTAT

expressions pour rechercher chaque mot séparément. *garage à vélo* retournera souvent plus de résultat que "*garage à vélo*".

Envisagez d'élargir votre recherche avec *OR*. *garage OR vélo* retournera souvent plus de résultat que *garage à vélo*.

Vérifiez que l'orthographe est correcte.
Supprimez les guillemets autour des

Saisissez vos mots-clés

RECHERCHER

VOTRE RECHERCHE N'A DONNÉ AUCUN RÉSULTAT

expressions pour rechercher chaque mot séparément. *garage à vélo* retournera souvent plus de résultat que "*garage à vélo*".

Envisagez d'élargir votre recherche avec *OR*. *garage OR vélo* retournera souvent plus de résultat que *garage à vélo*.

Vérifiez que l'orthographe est correcte.
Supprimez les guillemets autour des

Saisissez vos mots-clés

droit habitants interpellier

RECHERCHER

VOTRE RECHERCHE N'A DONNÉ AUCUN RÉSULTAT

expressions pour rechercher chaque mot séparément. *garage à vélo* retournera souvent plus de résultat que "*garage à vélo*".
Envisagez d'élargir votre recherche avec OR. *garage OR vélo* retournera souvent plus de résultat que *garage à vélo*.

Vérifiez que l'orthographe est correcte.
Supprimez les guillemets autour des

Saisissez vos mots-clés

droit interpellation

RECHERCHER

VOTRE RECHERCHE N'A DONNÉ AUCUN RÉSULTAT

expressions pour rechercher chaque mot séparément. *garage à vélo* retournera souvent plus de résultat que "*garage à vélo*".
Envisagez d'élargir votre recherche avec OR. *garage OR vélo* retournera souvent plus de résultat que *garage à vélo*.

Vérifiez que l'orthographe est correcte.
Supprimez les guillemets autour des

Il y est cependant fait référence sous l'onglet citoyenneté, mais en des termes peu positifs.

LES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Les séances du conseil communal sont publiques. Ces séances ont généralement lieu un mercredi par mois à l'hôtel communal, dans la salle du Conseil. Les habitants qui sont intéressés peuvent imprimer directement l'ordre du jour du Conseil en le téléchargeant sur le site ou même le recevoir sur simple demande auprès du secrétariat communal. Il est toutefois utile de préciser que les citoyens ne peuvent directement prendre la parole pendant les séances du conseil SAUF s'ils ont fait usage du « droit d'interpellation » qui est organisé par un règlement communal.

En toute logique, on pourrait s'attendre à ce qu'un lien vers le règlement soit proposé. Mais non. Il faut aller à la fin de l'onglet agenda politique [Agenda politique | Saint-Josse-ten-Noode \(sjtn.brussels\)](#), puis cliquer sur le règlement pour pouvoir trouver celui-ci, ce qui rend l'exercice de ce droit peu aisé.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Pourquoi ces obligations de transparence imposées par la loi ne sont-elles pas respectées ?;
- Quelles mesures la Commune entend-elle mettre en place pour se conformer à ces obligations et dans quel délai ?
- Quand sera-t-il répondu à mes demandes d'accès aux documents de l'administration ?
-

D'avance, je vous remercie.

Pauline Warnotte, Conseillère communale Ecolo-Groen